

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 634

présenté par
M. Reiss

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

Rédiger ainsi l'alinéa 52 :

« Les orientations de la loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.